

**MOTION RELATIVE**  
**AU PROJET D'UNITE PILOTE D'INERTAGE DE L'AMIANTE A BERGERAC**

**RAPPELANT** que chaque jour, la fibre amiante fait quinze morts en France et que plus de 100 000 décès sont annoncés d'ici 2050,

**RAPPELANT** que l'amiante est encore présente en masse partout : écoles, entreprises, logements, moyens de transport et qu'une estimation alarmante relève que plus de vingt millions de tonnes de produits amiantés sont installés sur l'Hexagone,

**RAPPELANT** qu'en l'état actuel en France la majeure partie du traitement se fait par l'enfouissement,

**RAPPELANT** que cette solution fait face aujourd'hui à ses limites les décharges spécialisées arrivent à saturation, coûtent de plus en plus cher et ne règlent en rien le fond du problème,

**CONSIDERANT** que la solution d'inertage de l'amiante par torche plasma n'arrive pas à traiter de suffisants volumes,

**RAPPELANT** que le parlement européen qui a pris toute la mesure de ce drame humanitaire vient d'inviter les pays membres à ne plus enfouir ce matériau, mais bel et bien à le détruire,

**PRENANT ACTE** que des chercheurs de l'université de Montpellier ont mis au point une solution industrielle à l'éradication définitive de la fibre amiante, à faible coût et sans le moindre danger par immersion dans des bains d'acide sulfurique, pour devenir enfin inoffensive et même recyclable et revalorisée,

**CONSIDERANT** qu'à ce jour le seul frein au lancement de ce procédé est le manque d'un site pour l'installation d'une unité pilote avant son développement industriel,

**RAPPELANT** que Bergerac, via son site de la Poudrerie, mais également Périgueux avec ses ateliers SNCF ainsi que le centre de stockage de Saint-Laurent-des-Hommes, possèdent toutes les infrastructures adéquates pour accueillir et développer un tel projet,

**RAPPELANT** que la SNPE possède plusieurs atouts nécessaires à sa mise en œuvre : un classement SEVESO haut seuil, une unité d'acide, un savoir-faire des personnels dans ce domaine, plusieurs dizaines d'hectares de friches industrielles et un accès ferroviaire,

**RAPPELANT** que le Technicentre SNCF de Périgueux, dans le cadre du démantèlement de ses voitures, produit chaque année plus de quinze tonnes de déchets amiantés qui transitent par camions à des centaines de kilomètres pour être enfouis,

**RAPPELANT** que les salariés avec leurs organisations syndicales du Technicentre SNCF de Périgueux sont porteurs d'un projet de désamiantage de ses voitures à plus grande échelle qui pourrait être complémentaire avec le projet d'inertage sur Bergerac,

**CONSIDERANT** que l'enjeu sanitaire de ce projet est évident, l'inertage de l'amiante garantissant enfin contre toute contamination future pour l'être humain,

**CONSIDERANT** que l'intérêt est également social pour le département de la Dordogne qui ne peut faire reposer son avenir sur la seule richesse créée par son agriculture, son tourisme et ses services, le développement industriel restant le meilleur moteur de revitalisation et de création d'emplois qualifiés,

**CONSIDERANT** que ce projet porte aussi une dimension écologique notamment dans le développement du transport par Fret en sécurisant le transport de matière dangereuse et la dépollution des sites,

**CONSIDERANT** que les infrastructures ferroviaires jusqu'à l'intérieur du site de la SNPE Bergerac existante ne demandent qu'une remise en service et que le transport ferroutage est un moyen de sauvegarder et rénover nos lignes secondaires dans l'axe Nord/Sud et Est/Ouest à partir du nœud ferroviaire du Buisson de Cadouin,

**CONSIDERANT** que ce projet est de nature à réduire le coût des charges et des structures qui pèsent lourdement sur la plate-forme bergeracoise de la SNPE et porte l'ambition d'une diversification de production génératrice d'emplois sur le département durement frappé par le chômage de masse,

## **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE :**

**SOUTIEN** ce projet d'une unité pilote sur le site de la SNPE.

**APPELLE :**

- les autorités de l'Etat ayant les compétences du Développement économique, de la Santé, de l'Environnement, du Transport et de la Recherche ;
- le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans le cadre de ses compétences, Innovation, Développement économique, Environnement et Transport régional ;
- Les Chambres consulaires concernées ;
- Les Intercommunalités concernées et le Département dans le cadre de leurs compétences ;
- La SNPE/EURENCO sous la tutelle de l'Etat ;

**A suivre avec une attention particulière ce projet en créant toutes les synergies nécessaires dans l'objectif de la mise en place de ce pôle d'inertage de**

**l**  
**,**

**a**  
**m**  
**i**  
**a**  
**n**  
**t**  
**e**